

Le 13 novembre 2008

**AVIS AUX CLIENTS
ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT ALBERNI
TERMINAUX DE PORT ALBERNI
RÉVISION DES TARIFS**

L'Administration portuaire de Port Alberni souhaite informer les usagers du port que les tarifs du port pour l'amarrage, les droits de port et de quai resteront les mêmes qu'en 2008.

En raison d'un certain nombre d'augmentations des coûts opérationnels tels que la main-d'œuvre des docks, l'assurance, la sécurité et autres coûts opérationnels généraux, à partir du 1^{er} janvier 2009, l'Administration portuaire de Port Alberni anticipe une révision de taux sur les autres tarifs portuaires.

L'Administration portuaire de Port Alberni s'efforcera de minimiser ces augmentations de tarifs pendant cette conjoncture économique difficile.

L'Administration portuaire de Port Alberni voudrait remercier ses clients pour leur soutien en 2008 et espère travailler encore avec eux en 2009.

Si vous avez des questions ou préoccupations au sujet de ces tarifs, veuillez contacter le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur ou Madame, mes salutations distinguées.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT ALBERNI

Brad Madelung,
Directeur du port/P.D.G.